

Convocation : 23.02.2016

Séance du 3 mars 2016

L'an deux mille seize, le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. CHALMET Raymond, Maire.

Etaient présents : CHALMET Raymond, AUMAITRE Maurice, ROCHA Emmanuel, CHATAIN Michel, PAULIN Valérie, BOCKELANDT Alain, BOIBESSOT Danielle, PATURET Jacques, PARILLAUD Olivier, DHORBAIT Christian.

Absente : GUILLEMIN Paméla.

Modification des statuts du syndicat départemental d'énergie du Cher

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2015-50 du 11 décembre 2015, relative à l'adhésion de 2 Communautés de communes et à l'inscription d'une nouvelle compétence à la carte « aide aux collectivités ».

Les statuts du SDE 18 sont issus de la compilation des arrêtés préfectoraux suivants :

- **Arrêté modifié du 2 mai 1947** portant création du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 12 novembre 2003** portant extension des compétences, modification des règles de fonctionnement et transformation en SIVOM du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 5 août 2005** portant changement de dénomination du Syndicat Départemental des Collectivités Concédantes d'Electricité et de Gaz du Cher ;
- **Arrêté du 26 mars 2007** portant modification des statuts et transformation en syndicat mixte fermé à la carte du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 26 juin 2009** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 21 décembre 2010** portant intégration de nouvelles collectivités ;
- **Arrêté du 31 août 2012** portant intégration d'une communauté de communes ;
- **Arrêté du 29 novembre 2012** portant modification du siège social du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 18 juillet 2013** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher ;
- **Arrêté du 13 juin 2014** portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,
- **Arrêté du 21 août 2015** portant intégration de huit établissements publics de coopération intercommunale.

Par délibération susmentionnée, le Conseil Municipal a approuvé la modification de l'article 1^{er} des statuts, relatif à sa constitution, comme suit :

Article 1 : Constitution du Syndicat et compétences

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé un syndicat mixte fermé, à la carte, dénommé « Syndicat Départemental d'Energie du Cher (SDE 18) » entre l'ensemble des communes du Cher ainsi que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre suivants :

- Communauté de communes Cœur du Pays Fort,
- Communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon,

- Communauté de communes du Cœur de France,
- Communauté de communes Vierzon Sologne Berry,
- Communauté de communes de la Septaine,
- Communauté de communes du Pays d'Issoudun (pour CHAROST, CHEZAL BENOIT et SAINT AMBROIX),
- Communauté de communes des Terres Vives,
- Communauté de communes des Terres d'Yèvre,
- Communauté de communes des Villages de la Forêt,
- Communauté de Communes le Dunois,
- Communauté de Communes Berry Loire Vauvise,
- Communauté de Communes des Hautes Terres en Haut Berry
- Communauté de Communes Sauldre et Sologne,
- Communauté de Communes Terroirs d'Angillon,
- Communauté de Communes du Sancerrois,
- Communauté d'Agglomération de Bourges Plus,
- Communauté de Communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,
- *Communauté de Communes FerCher – Pays Florentais,*
- *Communauté de Communes des Trois Provinces.*

Et l'ajout de la compétence à la carte suivante :

IX – Aide aux collectivités

Le SDE 18 peut être chargé, pour le compte de ses adhérents qui en font la demande, et après accord formel sur les modalités financières, d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux impactant les bâtiments publics et portant sur :

- *La rénovation énergétique selon les préconisations formulées par le SDE 18 au titre de sa compétence à la carte Énergie,*
- *La mise en accessibilité des ERP (Etablissements Recevant du Public) ou des IOP (Installations Ouvertes au Public) selon la réglementation en vigueur,*
- *Les travaux de mise en conformité de sécurité.*

Les modalités d'intervention du SDE 18 sont approuvées par convention de mise à disposition de service

L'article L.5211-20 du Code général des collectivités territoriales précise que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L.5211-17 à L.5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2015-50 du Comité du 11 décembre 2015.

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

Avis sur le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes « Cœur de France »

Le Conseil Municipal a pris note du schéma de mutualisation de la Communauté de Communes « Cœur de France et est favorable pour la poursuite de l'étude de mutualisation.

Devis de pose d'un volet roulant au logement locatif rue du Pont

Après avoir examiné les différents devis de pose d'un volet roulant au logement locatif rue du Pont, le Conseil Municipal n'a pas pris de décision et souhaite qu'un nouveau devis soit demandé auprès de Gedimat de St Amand Montrond.

Convention entre la commune de Saint Georges de Poisieux et Bouzais concernant l'éclairage public rue de la Roche

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable pour signer la convention entre les deux communes concernant l'éclairage public rue de la Roche. Celle-ci stipule que la commune de Bouzais prendra à sa charge la consommation électrique de la rue de la Roche et la commune de Saint Georges de Poisieux prendra, quant à elle, à sa charge l'entretien de l'éclairage public de la rue de la Roche.

Abonnement mairie vigilante

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'abonnement « Mairie Vigilante » d'un montant de 400 € ttc pour un an qui comprend la fourniture de trois panneaux routiers sur poteau existant de dimension 65 x 50, personnalisés à la commune ainsi que des autocollants. L'achat de panneau peut se faire par le biais d'une personne inscrite sur le site de « voisins vigilants » au tarif de 150 € ttc l'unité. M. MAYET de Saint Amand Montrond peut réaliser un panneau « participation citoyenne » pour un tarif de 40 € ttc environ l'unité.

Demande de subvention comice agricole Le Châtelet

Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande de subvention.

Courrier reçu

Lettre de remerciement du Foyer Rural concernant la location de la salle polyvalente de Bouzais.

Consommation éclairage public

Remise à chaque conseiller municipal d'un document retraçant la consommation de l'éclairage public depuis 2013 qui fait apparaître une économie de 29.76 %.

Plate-forme de stockage de déchets verts

La plate-forme de stockage de déchets verts de Saint Georges de Poisieux va reprendre son activité à compter du samedi 19 mars 2016. Un planning pour les permanences de Bouzais a été remis à chaque conseiller afin de prendre en compte leur inscription.

Carte de remerciement

La famille Coroner remercie le Conseil Municipal pour l'hommage rendu lors des obsèques de à M. Coroner Jean.

Cérémonie du 20 mars 2016

Les membres du Conseil Municipal sont invités à la cérémonie du 20 mars 2016 à 11 heures au cimetière de Bouzais. Le programme est le suivant :

- Dépôt de gerbe sur la tombe de M. Michel Michelet par le Comité de la FNACA,
- Recueillement sur la tombe de M. Jacques Niquet,
- Dépôt d'une plaque et recueillement sur la tombe de M. Jean Coroner par la municipalité de Bouzais,
- Vin d'honneur offert par la municipalité à la salle de l'école de Bouzais ou au gîte.

Prochain Conseil Municipal

Il aura lieu le jeudi 7 avril 2016 à 18 heures (vote du budget).